



## COMMISSION FÉDÉRALE SPORTIVE

24/02/2026

Procès-verbal n°06

Membres présents : Sylvain PONGE (Président), Aurélie BACELON, Soazik KLEIN (Présidente CFSS), François-Xavier CHAFFOIS, Ludovic MEILLIER (Président CFA), Marc WILLIAMSON, Thomas MALECOT.

Sont également présents : Céline LASSAIGNE (DTN adjointe), Boris ROTHERMUNDT (DTN par intérim), Vincent CASSIER (référent siège fédéral).

Membres excusés : Agnès MASSON-SIBUT, Frédéric GUERN.

Les membres de la CFS ont statué sur l'ordre du jour suivant :

1. Championnats Nationaux 2026
2. Championnats Régionaux 2026
3. Challenge de France Masculin Softball 2026

### 1. CHAMPIONNATS NATIONAUX 2026

Conformément aux dispositions de l'article 159.3 des Règlements Généraux de la Fédération, Il est rappelé aux clubs engagés dans les championnats nationaux qu'ils disposent d'un délai maximal de **dix (10) jours avant la date de début de leur championnat** pour transmettre leur liste de trente joueurs. Cette transmission s'effectue via l'extraction du roster e-licence rattaché à la compétition concernée.

Les dates de transmission des listes de trente joueurs provisoires sont donc fixées comme suit pour chaque championnat national :

- **D1 Féminine Softball : le jeudi 12 mars 2026 à 23h59** (pm début de championnat le 22 mars 2026)
- **D1 Masculine Softball : le jeudi 19 mars 2026 à 23h59** (pm début de championnat le 29 mars 2026)
- **D1 Baseball : le mercredi 25 mars 2026 à 23h59** (pm début de championnat le 4 avril 2026)
- **D2 Baseball et D3 Baseball : le jeudi 02 avril 2026 à 23h59** (pm début de championnat le 12 avril 2026)

Dans les mêmes délais, les clubs doivent également **compléter la plateforme MyWBSC pour chacun des joueurs inscrits**, en y déposant une photographie récente au format portrait et en renseignant l'ensemble des caractéristiques demandées (numéro de maillot, position(s) défensive(s), côté de lancer et de frappe notamment).

En application des dispositions de l'article 159.3 des Règlements Généraux de la Fédération, la CFS précise par ailleurs que les listes de trente définitives devront être transmises au plus tard le **lundi 27 avril 2026 à 23h59 pour les championnats de Softball** (D1 Féminine et D1 Masculine) et le **11 mai pour les championnats de Baseball** (D1 Baseball, D2 Baseball et D3 Baseball) dans le respect des dispositions de

Il est également rappelé aux clubs leurs obligations en matière de transferts internationaux. Toute arrivée d'un joueur en provenance de l'étranger doit impérativement être déclarée au Secrétaire Général, à l'adresse [licences@ffbs.fr](mailto:licences@ffbs.fr) ainsi qu'à la CFS conformément aux dispositions des articles 85 à 88 des Règlements Généraux de la Fédération. Le cas échéant, une demande officielle de transfert international doit en outre être effectuée auprès de la fédération et du club d'origine du joueur.

En conséquence, si un joueur figure sur la liste de trente provisoire sans que son transfert international n'ait été dûment déclaré et engagé selon les procédures en vigueur, la liste ne pourra pas être validée par la CFS.

## 2. CHAMPIONNATS RÉGIONAUX 2026

Après retours et transmissions par les Ligues et leurs commissions régionales respectives, la CFS peut dresser un premier bilan suivant quant à l'homologation des championnats régionaux 2026 :

Les championnats suivants ont été homologués par la CFS suite aux corrections demandées :

- Ligue Auvergne Rhône Alpes - R1, R2, R3 Baseball et R1 Féminine Softball
- Ligue Bourgogne Franche Comté - R1 Baseball
- Ligue Bretagne - R1 Baseball
- Ligue Centre Val de Loire - R1 Baseball
- Ligue des Hauts de France - R1 Baseball
- Ligue Grand-Est - R1 Baseball
- Ligue Grand-Est - R1 Féminine Softball
- Ligue Ile de France - R1 Féminine Softball
- Ligue Normandie - R1 Baseball
- Ligue Nouvelle-Aquitaine - R1 Baseball
- Ligue Nouvelle-Aquitaine - R1 Féminine Softball
- Ligue Occitanie - R1 et R2 Baseball
- Ligue Pays-de-la-Loire - R1 Baseball
- Ligue Sud - R1 et R2 Baseball
- Ligue Sud - R1 Féminine Softball

**Les championnats R1, R2 et R3 Baseball de la Ligue Ile de France ne sont pas homologués par la CFS compte tenu de la non transmission des calendriers et annexes financières de leurs règlements particuliers avant le 31 janvier 2026, conformément aux dispositions prévues par l'article 128 des Règlements Généraux de la Fédération.**

**Conformément à ces mêmes dispositions, les équipes du Championnat R1 Baseball Ile-de-France ne pourront pas prétendre à participer au Tournoi Régional d'Accession au Championnat de D3 Baseball 2027.**

## 3. CHALLENGE DE FRANCE MASCULIN SOFTBALL 2026

La CFS nomme **M. Aina RAJOHNSON** comme Commissaire Technique pour l'ensemble des rencontres du Challenge de France Softball Masculin 2026 qui se tiendront **du 1<sup>er</sup> au 3 mai 2026 à Évry-Courcouronnes (91)**.

## RÈGLEMENTS FFBS

Pour rappel, les règlements fédéraux en vigueur, dont font partie les règlements particuliers des **championnats nationaux 2026**, sont disponibles sur le site internet de la Fédération française de Baseball et Softball, onglet Fédération et page Textes Officiels : <https://ffbs.fr/federation/textes-officiels/>

## FIN DE SÉANCE

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée, le présent procès-verbal est rédigé par le secrétaire de séance.

Sylvain PONGE  
Président de séance

Vincent CASSIER  
Secrétaire de séance

## RECOURS ET TEXTES OFFICIELS

*Les décisions de la commission fédérale sportive portant application ou interprétation d'un règlement peuvent donner lieu à un appel devant le bureau fédéral dans les conditions de l'article 60 du règlement intérieur fédéral.*

*L'appel doit être formulé dans les **dix jours** de la notification de la décision attaquée, à l'attention du bureau fédéral, par courrier électronique dans les conditions de l'Article 3.1 du règlement intérieur, en reprenant la décision contestée ainsi que la référence des dispositions réglementaires dont la violation est invoquée.*

*L'appel introduit contre ces décisions devant le bureau n'est pas suspensif.*

En formulant un appel, le demandeur s'engage à régler à la Fédération les frais d'ouverture de dossier et d'enquête, de **cinquante euros**, qui peuvent être mis à sa charge lorsque l'appel n'est pas reconnu fondé. Le règlement intérieur ainsi que l'intégralité des statuts et textes officiels en vigueur sont disponibles sur la page : <https://ffbs.fr/federation/textes-officiels/>